

**Déclassifié<sup>1</sup>**

AS/Soc/NCP (2024) PV01add

26 mars 2024

Fsocncppv01add\_2024

## **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

### **Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain**

#### ***Procès-verbal***

**de l' échange de vues sur « Ecocide : développements récents et défis pour l'ancrer dans le droit national, européen et international »**

**tenu à Strasbourg, le mercredi 24 janvier 2024**

Le Réseau tient un échange de vues avec **Mme Jojo Mehta**, co-fondatrice et directrice exécutive de l'organisation non gouvernementale Stop Ecocide International.

**Le Président** rappelle que cet échange de vues a été initié en lien avec la Résolution de l'Assemblée 2277(2023) et la Recommandation 2246(2023) sur l'impact environnemental des conflits armés. Le crime d'écocide fait maintenant l'objet des travaux d'un groupe d'experts constitué au sein du Conseil de l'Europe (PC-ENV) qui prépare une nouvelle Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal. Ce nouvel instrument juridique devrait en principe couvrir tous les crimes environnementaux commis en temps de guerre ou de paix. La discussion de ce jour sur l'écocide va permettre de mieux comprendre les défis qui se posent.

Dans ce contexte, **le Président** informe les participants que les représentants de la Commission européenne sont très actifs dans les discussions sur la nouvelle convention. L'Assemblée parlementaire est représentée dans les négociations PC-ENV par des représentants désignés par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable et par la Commission des questions juridiques.

**Mme Mehta** explique que Stop Ecocide International milite pour que le crime d'écocide soit reconnu comme désignant des actes illégaux ou « insensés » (« wanton ») commis en sachant qu'il existe une probabilité substantielle que des dommages graves et étendus ou à long terme soient causés à l'environnement par ces actes. Ce projet est soutenu mondialement. De nombreux pays envisagent d'adopter des lois sur l'écocide, la Belgique étant sur le point de le faire. L'Union européenne a décidé en novembre 2023 de poursuivre les infractions « comparables à l'écocide ». Différents acteurs, notamment les jeunes, les assemblées de citoyens, les organisations confessionnelles, les universitaires et le secteur des entreprises, et de façon cruciale, les secteurs des affaires et de la finance se sont joints aux discussions. S'il est vrai que l'infraction « qualifiée » de l'UE est une mesure positive posant la norme minimale, cette étape présente des limites, car elle repose sur une liste d'actes spécifiques. Une infraction globale, générale, telle que proposée Stop Ecocide International et soutenue par le Parlement européen, serait plus efficace, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe devrait porter son attention sur cet aspect. L'inclusion de l'espace extra-atmosphérique et le concept de « wanton » – dans le sens où les effets des actes litigieux sont clairement excessifs comparés aux bénéfices sociaux et économiques anticipés – dans la définition est également recommandée par Stop Ecocide International.

**Mme Ovchynnykova** plaide en faveur d'une alliance parlementaire internationale sur l'écocide et établi un parallèle avec une plateforme nationale en Ukraine – Unis pour la nature. Il est nécessaire de continuer à travailler sur la définition de l'écocide et sur les effets transfrontaliers de l'écocide. Une criminalisation de l'écocide implique nécessairement la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). Elle s'interroge

<sup>1</sup> Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par le Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain lors de sa réunion du 26 mars 2024.

également sur la manière d'associer les jeunes à ce projet et sur la contribution que pourrait y apporter le réseau.

**Mme Mehta** souligne la nécessité d'intégrer l'écocide dans le travail législatif et informe le Réseau que de plus en plus de formations, et de recherches impliquant les jeunes ont pour objet des études de cas et des scénarios potentiels autour de l'écocide. La position prise au niveau de l'Union européenne est un bon début mais n'est pas une fin en soi. Il faut continuer à poursuivre un objectif global ambitieux sur l'écocide, qui se focalise sur la victime et non sur l'arme.

En réponse à une question posée par **Mme Moonen** sur les niveaux d'intervention les plus appropriés, **Mme Mehta** souligne le rôle de la Cour pénale internationale dans l'harmonisation de la compréhension du concept d'écocide, qui pourrait être repris au niveau régional/européen et guider les efforts nationaux. L'important est que les contrevenants n'échappent pas à leurs responsabilités en raison de problèmes de qualification de l'infraction même si, au final, il s'agit bien de changer l'attitude de la société en se concentrant sur le dommage sur le terrain et non sur les systèmes qui y ont mené.

**M. Moutquin** souligne qu'un des défis concrets à relever est celui de la formation et de la spécialisation des magistrats. Le Registre des dommages de guerre en Ukraine pourrait aussi couvrir les dommages causés à l'environnement en Ukraine du fait de la guerre. Il s'interroge sur la manière dont la complémentarité entre le mandat du Réseau – qui porte sur le droit fondamental à un environnement sain – et le concept d'écocide, qui relève du droit pénal, peut être promue.

**Mme Mehta** confirme que le renforcement de l'expertise des magistrats dans le domaine environnemental est freiné par la complexité technique mais est absolument nécessaire. Une définition dynamique de l'écocide devrait être recherchée. Le Réseau pourrait s'engager dans la fenêtre stratégique de soutien à un changement radical de comportement (y compris de la part du secteur des entreprises) et contribuer à surmonter toutes les formes de résistance. L'approche de l'écocide fondée sur les droits humains est complémentaire de la voie du droit pénal. Les pires formes d'écocide doivent être clairement définies et tous les efforts doivent être déployés pour éviter qu'elles ne se matérialisent dans le monde réel. La vie humaine est indissociable de la nature dans laquelle vivent les humains. Les droits humains et le droit environnemental sont étroitement liés.

**M. Amraoui** estime que les pays européens doivent donner l'exemple. Il se demande si la définition de l'écocide est assez précise pour couvrir au moins les dommages les plus graves et comment tirer profit de la juridiction existante.

**Mme Mehta** confirme que la question de la définition de l'écocide est très difficile, en particulier sur la tension entre les actes et leurs conséquences. Il est nécessaire de clarifier ce que signifie le terme « irréversible » dans le cadre des dommages environnementaux. Toute définition doit laisser la place à l'interprétation des juges. L'option de modifier le Statut de Rome via un amendement sur l'écocide et donc d'envisager la juridiction de la Cour pénale internationale résulte d'une approche pragmatique : créer une juridiction est un processus extrêmement long alors que la CIP a déjà fait ses preuves. 123 Etats ont signé le Statut de Rome et d'un point de vue juridique, il est très probable que l'écocide puisse entrer dans le champ d'application matériel du Statut. Tant le droit à un environnement sain que l'écocide dérivent directement du droit humain fondamental à la vie, et l'écocide ne fait que mettre un nom sur l'une des pires violations de ce droit. Il est nécessaire de chercher un meilleur équilibre entre la croissance économique et les ressources naturelles limitées, contrairement au postulat de croissance illimitée.

**M. Jónsson** évoque les travaux de l'Assemblée parlementaire sur l'écocide et le droit à un environnement sain. Le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies et la reconnaissance politique du droit à un environnement sain lors du sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik ouvrent la voie à d'éventuelles avancées en matière d'écocide au niveau international. Mais comment pousser les gouvernements à agir ?

**Mme Mehta** considère que des événements mondiaux tels que le Forum économique mondial de Davos rassemblent de multiples acteurs et offrent de bons moyens de déclencher une action. Il existe encore des malentendus culturels au sujet du droit pénal, qui devrait être utilisé pour tracer des limites morales et protéger l'intérêt public. De plus en plus, les entreprises prennent en compte les risques importants liés aux dommages environnementaux et intègrent dans leurs décisions d'investissement la logique d'éviter les préjudices plutôt que de réparer les dommages.

**M. Fridez** parle des limites planétaires, du fossé entre les riches consommateurs et les victimes pauvres, ainsi que du chemin coûteux à parcourir pour obtenir la justice environnementale. Un fonds mondial est nécessaire pour garantir une réhabilitation adéquate de la nature ou une sorte de compensation après des dommages environnementaux importants.

**Mme Mehta** souligne que l'un des objectifs de la CPI est de rééquilibrer le pouvoir entre les pays riches et les pays pauvres. Les mécanismes de compensation existants peuvent être invoqués, par exemple dans le cadre de conférences mondiales sur le changement climatique, en utilisant l'approche des « responsabilités communes mais différenciées ». Cependant, il existe encore de nombreuses failles et lacunes dans le système juridique à différents niveaux de gouvernance.

**Mme Tanguy** évoque le code pénal français qui permet d'agir avec force. Celui-ci qualifie l'intention de commettre un acte répréhensible et permet la poursuite de diverses infractions environnementales. La lutte contre certains types de pollution, comme celle liée aux déchets plastiques, nécessite de nouvelles approches juridiques, ainsi que l'éducation et la prise de conscience ciblées.

**Sirkka Prammer** souligne la nécessité de former les procureurs et d'accompagner la transition vers un développement plus durable dans les pays en développement afin que ceux-ci ne commettent pas les mêmes erreurs que les pays développés dans le passé.

**Mme Mehta** est d'accord avec un intervenant précédent et insiste en outre sur l'importance du renforcement des capacités. Dans la mesure du possible, la société doit chercher à recentrer les responsabilités par le biais de politiques et éviter les approches punitives.

**Le Président** remercie tous les participants pour leurs commentaires et contributions qui ont rendu le débat stimulant. Les membres du Réseau pourraient envisager des mesures de suivi en temps utile. Il clôt ensuite l'échange de vues.

## List of presence / Liste de présence

(The names of members who took part in the meetings are in bold / Les noms des membres ayant pris part aux réunions sont en caractères gras)

### Member States / États Membres

Albania / Albanie			
Andorra / Andorre			
Armenia / Arménie	Mr/M.	<b>Armen Gevorgyan</b>	EC/DA
Austria / Autriche	Mr/M.	<b>Stefan Schennach</b>	SOC
	Ms/Mme	<b>Agnes Sirkka Prammer</b>	SOC
Belgium / Belgique	Mr/M.	Rik Daems	ALDE
Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Mr/M.	Saša Magazinović	SOC
Bulgaria / Bulgarie			
Croatia / Croatie	Ms/Mme	Zdravka Bušić	EPP/CD
Cyprus / Chypre			
Czechia / Tchéquie			
Denmark / Danemark			
Estonia / Estonie			
Finland / Finlande	Ms/Mme	Minna Reijonen	EC/DA
France	Ms/Mme	<b>Liliana Tanguy</b>	ALDE
Georgia / Géorgie			
Germany / Allemagne	Ms/Mme	Franziska Kersten	SOC
Greece / Grèce	Mr/M.	George Papandreou	SOC
Hungary / Hongrie			
Iceland / Islande	Mr/M.	<b>Bjarni Jónsson</b>	UEL
Ireland / Irlande	Mr/M.	Thomas Pringle	UEL
	Ms/Mme	Róisín Garvey	SOC
Italy / Italie	Mr/M.	Stefano Maullu	EC/DA
	Ms/Mme	<b>Aurora Floridia</b>	SOC
Latvia / Lettonie			
Liechtenstein	Mr/M.	Peter Frick	ALDE

Lithuania / <i>Lituanie</i>	Mr/M.	Arminas Lydeka	ALDE
Luxembourg	Mr/M.	<b>Paul Galles</b>	EPP/CD
Malta / <i>Malte</i>			
Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>			
Monaco			
Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr/M.	<b>Miloš Konatar</b>	SOC
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Ms/Mme	Saskia Kluit	SOC
North Macedonia / <i>Macédoine du Nord</i>			
Norway / <i>Norvège</i>	Ms/Mme	Linda Hofstad Helleland	EPP/CD
Poland / <i>Pologne</i>	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Portugal	Mr/M.	<b>Pedro Cegonho</b>	SOC
Romania / <i>Roumanie</i>	Ms/Mme	Maria Gabriela Horga	EPP/CD
	Ms/Mme	Alina Stefania Gorghiu	EPP/CD
San Marino / <i>Saint-Marin</i>			
Serbia / <i>Serbie</i>			
Slovak Republic / <i>République slovaque</i>			
Slovenia / <i>Slovénie</i>	Mr/M.	Dean Premik	ALDE
Spain / <i>Espagne</i>			
Sweden / <i>Suède</i>			
Switzerland / <i>Suisse</i>			
Türkiye	Mr/M.	Sevan Sivacioğlu	NR
Ukraine	Ms/Mme	<b>Yuliia Ovchynnykova</b>	ALDE
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Baroness	Doreen E. Massey	SOC

**Observers / Observateurs**

Canada			
Israel / <i>Israël</i>			
Mexico / <i>Mexique</i>			

**Partners for Democracy / Partenaires pour la Démocratie**

Jordan / <i>Jordanie</i>			
Kyrgyzstan / <i>Kirghizstan</i>			
Morocco / <i>Maroc</i>	Mr/M.	<b>Allal Amraoui</b>	
Palestine			

**President of the Assembly / Président-e de l'Assemblée**

<b>Ex-Officio Member / Membre d'office</b>	Mr/M.	Theodoros Rousopoulos	EPP/DC
--	-------	-----------------------	--------

**Presidents of Political Groups / Président·e·s des groupes politiques**

<b>Ex-Officio Members / Membres d'office</b>	Mr/M.	Frank Schwabe	SOC
	Mr/M.	Davor Ivo Stier	EPP/CD
	Mr/M.	Ian Liddell-Grainger	EC/DA
	Mr/M.	Iulian Bulai	ALDE
	Mr/M.	Andrej Hunko	UEL

**Pace Committees Concerned / Commissions de l'APCE concernées**

Political Affairs / Questions politiques	Mr/M.	<b>Simon Moutquin</b>	SOC
Legal Affairs / Questions juridiques			
Migration / Migrations	Mr/M.	<b>Pierre-Alain Fridez</b>	SOC
Equality / Égalité	Ms/Mme	Edite Estrela	SOC
Culture			

**Bureau of the Committee on Social Affairs (Ex-Officio Members) /  
Bureau de la Commission des Questions Sociales (Membres d'office)**

Chairperson / Président	Mr/M.	<b>Simon Moutquin</b>	SOC
First Vice-Chairperson / Première Vice-Présidente	Ms/Mme	Danuta Jazłowiecka	EPP/CD
Second Vice-Chairperson / Deuxième Vice-Président	Mr/M.	<b>Armen Gevorgyan</b>	EC/DA
Third Vice-Chairperson / Troisième Vice-Président	Mr/M.	Pedro Cegonho	SOC

**Congress of Local and Regional Authorities /  
Congres des Pouvoirs Locaux et Régionaux**

Thematic Spokesperson on Environment and Climate Change/ Porte-Parole thématique sur l'environnement et le changement climatique	Mr/M.	Cemal Bas	
--	-------	-----------	--

**Parliamentary Assembly of the Francophonie /  
Assemblée parlementaire de la Francophonie**

--	--	--	--

**Inter-Parliamentary Union / Union Interparlementaire**

--	--	--	--

**European Parliament / Parlement Européen**

	Ms/Mme	Marie-Pierre Vedrenne (France, Renew Europe)	
--	--------	--	--

**Other parliamentarians present / Autres parlementaires présents**

Ms / *Mme* Stéphanie Weydert, Luxembourg

Ms / *Mme* Carla Moonen, Netherlands / *Pays-Bas*

**Other delegations / Autres délégations**

Mr / *M.* Enis Kervan, Kosovo\*

\*All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / *Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*

**Embassies / Permanent Representations and Delegations**  
**Ambassades / Représentations permanentes et délégations**

Mr / *M.* Aurimas Tumėnas, Lithuania / *Lithuanie*

**Secretariat of Delegation or of Political Group /**  
**Secrétariat de délégation ou de Groupe politique**

Ms / *Mme* Sonja Langenhaeck, Belgium / *Belgique*

Ms / *Mme* Hatice Biyikli Ozansoy, Türkiye

Ms / *Mme* Anna Kolotova, UEL Group / *Groupe GUE*

**Experts / Expert-e-s**

Ms / *Mme* Jojo Mehta, Co-Founder and Executive Director of the non-governmental organization Stop Ecocide International / *Co-fondatrice et Directrice exécutive de Stop Ecocide International (SEI)*

**Secretariat of the Council of Europe / Secrétariat du Conseil de l'Europe**

Ms / *Mme* Tanja Kleinsorge, DG I – Head of Department Reykjavik process and the environment / *Chef de Service Processus de Reykjavik et environnement*

Ms / *Mme* Amanda Sessim Parisenti – DG I

Ms / *Mme* Grazia Alessandra Siino – Council of Europe Office in Morocco / *Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc*

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /**  
**Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms / *Mme* Aiste Ramanauskaite ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / *Mme* Jannick Devaux ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / *Mme* Claire Dubois-Hamdi ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / *Mme* Xenia Birioukova ..... Assistant / *Assistante*

Ms / *Mme* Ozgü Tan ..... Assistant / *Assistante*

Ms / *Mme* Oksana Senja ..... Trainee / *Stagiaire*